

**2010/3121 - Parc Sergent Blandan - Réalisation d'un parc urbain à Lyon 7e - Opération n° 07277001 - Programme 00012 - Autorisation de programme n° 2010-1 pour un montant de 24 250 000 euros - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et versement d'une participation financière à la Communauté Urbaine de Lyon (Direction des Espaces Verts) (BMO du 06/12/2010, p. 2427)**

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Je vais prendre quelques minutes à ce sujet car cela fait longtemps que des gens se battent pour la réalisation d'un parc et je salue au passage les représentants de l'association encore présents dans les tribunes. Ce sera donc le troisième parc en terme de taille de la Ville de Lyon, avec une surface généreuse de 17 ha et bien évidemment il vient s'inscrire dans la continuité avec les autres parcs de l'agglomération. Cela permet également d'établir une continuité végétale, de conserver la biodiversité, de s'inscrire dans le cadre du plan climat puisqu'on absorbe du CO<sup>2</sup> et on restitue de l'oxygène. Pour toutes ces raisons, ce parc peut être considéré comme un parc à la fois inter-quartiers 3<sup>e</sup>-7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> et comme un parc à vocation d'agglomération ne serait-ce que parce qu'à proximité de ce parc se trouvent des universités, des résidences universitaires, ces personnes viennent de toute l'agglomération et attendent cet aménagement avec impatience.

Je vous rappelle que cet aménagement est rendu possible car nous avons acheté, lors du mandat précédent, à l'armée et pour 15 M€ le foncier. Beaucoup de réunions, de négociations, de concertations ont eu lieu avec Gérard Claisse, avec les associations, je crois qu'il existe une volonté d'un parc le plus nature possible, d'un parc non ouvert à l'automobile, qui fasse une large place au développement durable que ce soit dans la gestion ou dans la conception.

M. Brolquier a parlé d'imbroglio, mais il n'y en a pas. Aujourd'hui il s'agit de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique et ce qui est un peu plus compliqué, c'est de répartir les compétences. Il y a quelques années, nous ne nous posions pas la question de savoir ce qu'était l'espace public par rapport aux espaces verts. Aujourd'hui chacun se la pose car il y a eu un certain nombre de jurisprudence, ce qui fait qu'on a besoin d'identifier très clairement la compétence de l'un et de l'autre.

On appelle l'espace public, un espace minéral qui ne soit pas fermé et qui soit « circulable », au sens piétons du terme au minimum. De ce point de vue-là, l'esplanade qui se trouve au Nord du parc est un espace public et relève de la compétence de la Communauté urbaine. Pour ce qui concerne les douves, le fort bastionné, on peut considérer que c'est plutôt végétal et donc de la compétence communale. Il y a environ 6,5 ha d'esplanade et 10 ha de parc nature de compétence communale. Il y a eu une discussion qui a abouti à un accord avec la Communauté urbaine et la Préfecture pour bien caler toutes les procédures. On sait que le budget de l'aménagement va représenter environ 42 M€, on sait que la participation de la Ville se monte à 24,25 M€ dont 3,5 M€ pour l'esplanade,

l'éclairage, les jeux d'enfants, les massifs, etc... et 20 M€ pour le parc nature.

Compte tenu de l'importance à la fois des montants, du caractère d'agglomération de l'aménagement, on a demandé une participation, un fonds de concours à la Communauté urbaine. Cela n'a rien de neuf, c'est inscrit dans le Code Général des Collectivités et le Grand Lyon versera un fonds de concours de 10,14 M€ ce qui fait que la Ville de Lyon paiera 14,11 M€ pour une réalisation très attendue et dont on ne comprendrait pas que la première tranche ne se réalise pas dans ce mandat. Cette première tranche devrait se réaliser entre 2012 et 2013, et concerne l'esplanade pour 6 ha et les douves ce qui fait que l'on aura les 2/3 de l'espace Sergent Blandan aménagé d'ici la fin du mandat.

Ce que je souhaite c'est qu'une fois que l'on aura réglé ces problèmes administratifs, ces démarches, on puisse revenir à une heure qui soit décente dans ce Conseil municipal pour examiner les espaces publics puisque cette séance était très riche en espaces publics et en espaces verts. C'est quelque chose d'important pour la vie des Lyonnais, pour la vie de l'agglomération et je crois que c'est un beau projet que nous avons à cœur les uns et les autres, associations et mairies des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de faire aboutir dans les meilleurs délais.

M.GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement c'est un beau projet et ce rapport me suggère trois commentaires : satisfaction, regret et une demande en forme d'espoir :

- satisfaction de voir enfin le début de la prochaine réalisation du parc Sergent Blandan. Permettez-moi de rappeler, comme l'a dit Gilles Buna, que cela fait plus de 10 ans que nous parlons de ce Parc, et que c'est en partie grâce à la mobilisation des habitants, et notamment de l'Association ADPB, ainsi que les Conseils de quartier et les CIL du 7<sup>e</sup> que ce projet a pu avancer. Merci à eux d'avoir toujours gardé la foi !

Dans le projet que vous nous présentez aujourd'hui, on nous annonce une livraison de la première phase pour l'automne 2013, malheureusement nous n'avons pas de perspectives pour la réalisation du parc dans sa totalité.

Le regret, malgré les explications de M. Buna, c'est la complexité du montage juridico-financier que vous avez choisi. Ce montage impliquant la Ville de Lyon et le Grand Lyon, aboutit à une présentation du parc sous deux formes : espace public ouvert et espace vert clôturé, pour coller aux compétences de ces 2 collectivités et aboutit à une rétro-subvention de la Ville de Lyon par le Grand Lyon.

Ceci est clairement l'illustration de ce que nous évoquons dans le débat budgétaire, où l'on constate un manque de réalisme pour remettre totalement à plat les compétences de la Ville et du Grand Lyon et

l'absence de marge de manœuvre financière de la Ville qui a besoin du Grand Lyon pour financer les actions qu'elle mène sur son territoire.

- Enfin une demande en forme d'espoir, espoir que vous n'oubliez pas que ce parc doit être le poumon vert de la rive gauche du Rhône, en particulier des 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements. Pour cela, il faut que ce parc soit accessible. Depuis le 7<sup>e</sup> cela sera le cas avec la requalification partielle de Garibaldi. Pour le 8<sup>e</sup>, il convient de franchir la coupure des Tchécoslovaques et de la ligne de chemin de fer. Aujourd'hui, dans le projet présenté, n'apparaît plus la passerelle mode doux qui était envisagée au début. Je me permets de rappeler qu'il y a quelques mois, le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, sur proposition de Stéphane Guillard, s'était prononcé à l'unanimité en faveur de cette passerelle. Seule cette passerelle permettra de véritablement intégrer le parc Sergent Blandan dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, pour les habitants et aussi pour les étudiants, comme vous le souligniez également.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, avec insistance de faire évoluer le projet en ce sens. Au-delà de ces remarques et de ces demandes, nous voterons bien évidemment, avec joie, cette délibération.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement :  
Monsieur le Maire, enfin, avec cette convention, la réalisation du parc Sergent Blandan va avancer, du moins nous l'espérons et le souhaitons depuis le temps que l'on en entend parler.

Il faut dire que les choses ont évolué à pas de fourmis. Le principe même de l'acquisition par les collectivités territoriales date, je vous le rappelle, d'une dizaine d'années, même si le Grand Lyon a acheté le parc, comme l'a rappelé Gilles Buna tout à l'heure, le 4 juillet 2007 pour 15 millions d'euros, et en a pris possession en juillet 2008.

Une chose est sûre, le parc Sergent Blandan sera un parc de nature conçu dans une démarche de développement durable et le site ne manque pas d'atouts environnementaux et patrimoniaux : le château Lamothe, le fort bastionné de 5 ha, l'esplanade de 6,5 ha, les douves de même superficie. Avec ses 17 ha, ce parc est la plus grande réserve foncière intra-muros de la ville, hors le marché gare du 2<sup>e</sup> bien évidemment. Nous avons là une belle opportunité pour offrir aux Lyonnais un poumon vert, un vrai espace de respiration pour les Lyonnais.

Avec cette convention et le choix du maître d'œuvre qui devraient intervenir début 2011, les choses se précisent. Nous serons particulièrement vigilants sur plusieurs points, et notamment sur trois d'entre eux :

Tout d'abord, les espaces végétalisés : quelle sera leur place alors que les espaces verts occupent actuellement 23 % de la superficie totale ? Cette proportion doit être accrue. Il ne faut pas faire l'erreur de la friche RVI où sur 7,5 ha, il va rester, au final, à peine 1,5 ha d'espaces verts.

Deuxième enjeu : l'aménagement intérieur du parc. Pendant la campagne électorale, vous nous avez fait miroiter la création d'un centre nautique avant d'y renoncer. On a aussi entendu parler de résidences d'artistes, de locaux dédiés aux associations et aux pratiques culturelles et sportives, d'événementiel. Mais aussi d'un espace pour tous les publics qui ne soit pas privatisé dans son usage. Des phases de concertation ont eu lieu. Des attentes multiples et parfois contradictoires s'y sont exprimées. Qu'en retenir-vous ? On n'a pas, aujourd'hui, un projet définitif.

Troisième question : la valorisation du patrimoine bâti. On sait que des bâtiments seront détruits (bâtiments des familles 3 et 4, les moins intéressants architecturalement). Mais quel sera le devenir du château Lamothe (bâtiment protégé au titre des monuments historiques) ? Aujourd'hui dans un état très vétuste, c'est le plus ancien monument conservé dans le quartier de la Guillotière et c'est le seul château Renaissance qui ait gardé son architecture d'origine à Lyon. On a entendu parler en 2005 d'un « Institut français des arts et de l'écriture », puis d'un musée, puis de plus grand-chose actuellement. Avez-vous plus de précisions à ce sujet ?

Mais surtout, dernier point, la question cruciale de ce projet, est celle des accès et du stationnement. Vous annoncez un projet inter-quartiers. A la croisée des 7<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements -Christophe Geourjon vient de le rappeler- il nécessite donc des ouvertures sur ces 3 arrondissements. Quel accès sera prévu vers la rue Garibaldi ? Côté 8<sup>e</sup> arrondissement, même question que précédemment, vous aviez promis un passage au dessus des voies SNCF et du boulevard des Tchécoslovaques pour relier directement le parc au quartier Montplaisir, qu'en sera-t-il ?

Quelle liaison avec le futur Tram 4 ? En 2008, vous aviez annoncé le lancement d'une étude sur les stationnements. Disposez-vous des conclusions de cette étude ? Pouvez-vous les rendre publiques ?

Enfin, dernier point mais Gilles Buna a déjà en partie répondu à cette question, nous serons vigilants sur le calendrier (vous avez annoncé un début des travaux en 2013 et une livraison du parc en 2016) et sur l'enveloppe budgétaire (autour des 42,65 M€ évoqués tout à l'heure avec une enveloppe Ville de l'ordre de 11 M€ si mes souvenirs sont bons).

En conclusion, avec ses 17 hectares au cœur de Lyon, le Parc Sergent Blandan constitue une opportunité exceptionnelle. Lyon Divers Droite y voit la possibilité d'une magnifique plus value pour ce quartier à la condition qu'un projet de qualité voit le jour. Avec la requalification partielle de la rue Garibaldi, finalement c'est presque le début du jardin sans fin que

nous proposons déjà dans notre programme. Nous ne pourrions que nous en réjouir si tout était pensé avec bon sens. Mais nous avons l'occasion de le voir à la Confluence, ce n'est pas toujours le cas. Alors surtout, ne gâchez pas cette opportunité par des non sens en matière d'accès et de stationnement. Il s'agit de penser les équipements nécessaires à rendre ce futur site suffisamment attractif pour les Lyonnais et pas seulement les riverains. Il s'agit bien d'un programme inter-arrondissements, c'est comme ça que vous le souhaitez, c'est comme ça que nous le souhaitons aussi.

M. DELACROIX Pierre : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous ne pouvons que nous réjouir pour tous les Lyonnais de l'avancée significative du projet Sergent Blandan initié il y a maintenant 14 ans et qui devient enfin une réalité avec un calendrier précis d'avancement des travaux.

Bien entendu, nous voterons cette autorisation de programme.

Je ne reviendrai pas sur le montage financier mais permettez-moi de revenir sur l'historique de ce projet et de rendre hommage à tous ceux qui se sont mobilisés et investis pendant des années.

La réalisation du parc Sergent Blandan et sa réussite aujourd'hui sont intimement liées à la création, à la vigilance et à la mobilisation de l'Association de Défense du Parc Sergent Blandan (ADPB) et de ses adhérents.

Je remercie notre ami Jean Bernizet qui, malgré l'heure tardive et la longueur des débats, est resté avec quelques-uns de ses membres.

Dès 1996, l'armée annonce sa volonté de se dessaisir de la caserne Sergent Blandan. Marie-Chantal Desbazeille, alors Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, s'insurge contre un projet de seconde Part-Dieu prévu sur ce site et conseille fortement la création d'une association de défense, l'ADPB, qui voit le jour en 1997.

Visionnaire dès le départ, l'ADPB démontre la nécessité de réaliser un parc urbain vert sur ce site exceptionnel et ce, pour de nombreuses raisons. Parmi lesquelles : le confinement, l'asphyxie du 7<sup>e</sup> arrondissement, avec une densité de population à forte croissance, le double de la moyenne lyonnaise, nécessitant la réalisation d'un véritable poumon vert. Ce parc permettra également d'équilibrer les espaces verts lyonnais, entre le Parc de la Tête d'Or, au Nord et celui de Gerland, au Sud.

En 2004, le Grand Lyon confirme sa volonté d'acquérir le site et négocie le prix d'acquisition avec le Ministère de la Défense.

La concertation demandée par l'ADPB avec les habitants a débuté avec une première réunion publique qui réunira plus de 300 personnes. Cette concertation a montré combien les Lyonnais étaient

déterminés à ne pas laisser polluer ce site, en confirmant la volonté d'un parc boisé et végétalisé dans le respect des demandes faites par l'ADPB.

Bien que prévu dans votre programme, l'abandon du centre nautique était une évidence. J'ai l'impression, Monsieur le Maire, que vous avez un problème avec les piscines lyonnaises...

Aujourd'hui, reste toujours une inquiétude des riverains sur les animations de l'esplanade, génératrices de nuisances, contradictoires avec la volonté et les souhaits de havre de paix. Je pense que vous allez pouvoir les rassurer.

Il est noté également la volonté d'un parc accessible pour tous. Je me réjouis de cela pour nos concitoyens handicapés souvent laissés pour compte.

Domage pour les habitants des 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements puisque la passerelle prévue dans votre programme serait désormais irréalisable techniquement. Encore une promesse non tenue !

Enfin, grande inquiétude sur le devenir du Château de Lamothe, édifié dans les années 1530, seul château Renaissance qui ait conservé son architecture d'origine, trace unique et attachante des grandes demeures du 16<sup>e</sup> siècle sur la rive gauche du Rhône.

Alors que les Lyonnais se sont exprimés clairement sur la préservation de ce château, le plus ancien monument conservé dans le quartier de la Guillotière, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques (façades et toitures), vous nous dites qu'il devra fonctionner comme une entité indépendante. Le château de Lamothe est un lieu historique, théâtre de brillantes réceptions lors du passage à Lyon de personnages célèbres. En 1600, Marie de Médicis y attendit Henri IV et en 1622, Anne d'Autriche, Louis XIII. En 1662, on y prépara également l'arrivée de Louis XIV.

Aujourd'hui, dans un état très vétuste, ce bâtiment est dangereux et présente des risques d'écroulement par endroits, malgré sa mise hors d'eau et la restauration des toitures effectuées grâce à une subvention de 300 000 € allouée en 2004 par le député Jean-Michel Dubernard.

J'en profite pour rendre hommage à Jean-Pierre Philibert, écrivain, historien qui a mené un combat acharné et passionné pour la survie de ce château et qui nous a quittés récemment.

En 1944, les bombardements sur Lyon l'ont épargné. En 1969, le projet d'urbanisation et d'autoroute qui entraînait sa disparition ne s'est pas réalisé. Bref, l'acharnement pour faire disparaître ce château ne s'est pas concrétisé.

Alors, Monsieur le Maire, je vous pose la question : va-t-il s'écrouler avec vous ?

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement :  
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'avoue que je suis quand même un peu étonné par la tournure que prennent les débats. On a vraiment le sentiment que quelques-uns parmi nous découvrent aujourd'hui même ce dossier... ou peut-être hier, des collaborateurs ont dû procéder à quelques appuis techniques pour rédiger des interventions. Enfin, très franchement, Monsieur Delacroix, est-il indispensable pour traiter le sujet que nous avons en délibération ce soir, de faire état de rumeurs telles que celles qui consistent à enregistrer la présence de Louis XIV au Château Lamothe ?

Très franchement, je crois qu'il y avait matière ce soir pour les uns et pour les autres bien sûr, à donner l'importance de ce dossier parce que c'est un dossier qui est de tout premier ordre, non seulement pour le 7<sup>e</sup> arrondissement mais aussi et j'insiste là-dessus, pour les 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>.

En ce qui concerne le 3<sup>e</sup> arrondissement, il est clair qu'il n'y a pas de points communs. Donc là, ce sera difficile de passer directement du 3<sup>e</sup> dans le 7<sup>e</sup>.

Par contre, pour le 8<sup>e</sup>, il y a un espace SNCF qui est à traverser. En la matière, je pense qu'il y a la possibilité de se poser la question et je ne désespère pas qu'on puisse avoir une réponse positive, même si effectivement, ce n'est pas acquis aujourd'hui.

Ma surprise, c'est à la fois par rapport aux propos qui sont tenus pour intervenir sur ce dossier et également, un peu quelque part, je dirais un mépris par rapport à tous nos concitoyens qui se sont tellement mobilisés sur ce dossier. Je pense que si on voulait relater ce qui s'est passé aujourd'hui en séance, ça ne leur paraîtrait pas très sérieux. Quand j'entends par exemple, M. Broliquier dire « *ce n'est pas suffisamment construit, il fallait présenter un dossier plus complet...* ». Mais, Monsieur Broliquier, si on avait présenté un dossier complet, bien évidemment, vous nous auriez reproché de ne pas faire de la concertation. Et cette concertation, je crois que sur ce dossier, elle a été exemplaire. Et là, vous avez raison, Monsieur Delacroix, de la faire remonter à l'époque de Mme Marie-Chantal Desbazeille qui effectivement, elle aussi, s'était particulièrement mobilisée sur ce dossier. Je peux vous dire qu'au niveau de l'arrondissement, malgré toutes les péripéties que nous avons connues et en particulier à l'époque où certains voulaient récupérer une partie majeure de l'espace pour la mettre à la disposition du Ministère de la Défense, M. Bernizet qui est ici, que je salue au passage avec Mme, était en charge de l'Association à cette époque là puisqu'il en était Président. Et je peux vous dire que quand cette perspective nous est tombée dessus, c'était fin juillet, début août, la mobilisation s'est faite malgré la période peu favorable pour refuser un projet de cet ordre là qui aurait complètement hypothéqué le devenir de cet espace Sergent Blandan.

Il faut bien comprendre que s'il y a eu tellement de gens mobilisés, c'est parce que précédemment une caserne avait quitté le territoire de Lyon, c'était la caserne Garibaldi qui est partie en 1969 si je ne m'abuse. A cette époque-là, vous savez ce qu'il en est advenu, c'est-à-dire qu'on a construit la Part-Dieu et bien sûr, les gens qui voyaient partir de nouveau les militaires d'un des sites qu'ils avaient bien connu dans le passé, se sont imaginé que tout naturellement s'ils ne réagissaient pas, il y aurait une Part-Dieu bis. Et c'est par refus de cette Part-Dieu bis qu'il y a eu la mobilisation que l'on a connue avec, au niveau du POS, à peu près 4.000 interventions, tout de même, sur le cahier des doléances.

C'est dire à quel point, d'une manière très spontanée, tout cela s'est développé -j'insiste encore une fois là-dessus-, s'est développé d'une manière totalement unanime, toutes les sensibilités politiques au sein du 7<sup>ème</sup> arrondissement depuis le début de la création de l'association de défense du parc du Sergent Blandan. C'est vrai là aussi qu'il y a eu d'autres associations comme celle de Jean-Pierre Philibert dont nous a reparlé M. Delacroix, c'est vrai qu'on peut lui rendre hommage mais enfin, l'association qui a quand même supporté tout ce dossier pendant toutes ces années, c'est l'ADPB, c'est-à-dire l'Association de Défense du Parc Sergent Blandan qui est en train de réfléchir à une autre dénomination qui pourrait être l'Association du Développement du Parc Sergent Blandan, voire l'Association pour Sergent Blandan, tout simplement.

Bref, c'est dire qu'on a le sentiment pour ceux qui sont aux manettes depuis tellement d'années sur ce dossier, qu'un pas décisif a été fait au moment où on a réalisé l'acquisition. J'insiste là-dessus mais compte tenu des propos de mes prédécesseurs, il me paraît indispensable Messieurs, de constater, que vous le vouliez ou non, que la promesse a été tenue et cela s'est passé sous Gérard Collomb. Donc, si l'on veut faire dans la simplification, on peut aussi dire cela. Je regrette qu'on ne continue pas, comme lorsque nous avons lancé le mouvement au niveau de ce dossier, c'est-à-dire avec l'unanimité qui permet d'être plein d'espoirs par rapport à ce qu'au fil du temps nous arriverons à faire sur cet espace de 17 hectares. Bien sûr, un espace comme celui-ci ne se réalise pas en quelques mois ni même en quelques années.

Si on veut quelque chose d'intéressant, quelque chose qui amène un maximum de population des différents territoires que cela peut intéresser, cela va bien évidemment au-delà des simples arrondissements lyonnais, comme pour d'autres équipements du 7<sup>e</sup> arrondissement, nous aurons un public d'agglomération. Nous pouvons nous féliciter en tout cas, je suis plein d'espoir pour le devenir de ce site.

M. LE MAIRE : Monsieur Delacroix, on va laisser M. Buna répondre si vous le voulez bien. Il est 20h45, nous avons commencé à 16 h.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Monsieur le Maire, je vous rassure, je ne vais pas être exhaustif.

Première remarque : effectivement, l'achat a bien été effectué dans le mandat précédent et c'est ce qui compte. Ce n'est pas toutes les déclarations antérieures, c'est l'acte positif qui permet de devenir propriétaire.

La deuxième remarque concerne les temps de concertation, de conception et de réalisation. Aujourd'hui nous avons concerté avec Gérard Claisse, avec les associations, avec les comités de quartier, on a même fait une réunion beaucoup plus importante, me semble-t-il, où il y avait plusieurs centaines de personnes. Il s'agissait de nous aider à élaborer le cahier des charges, cahier des charges soumis à une consultation pour recruter une équipe qui va travailler sur le projet lui-même dans le détail et cette équipe a été recrutée, je ne dirai pas son nom pour des raisons administratives. Il faut encore faire quelques démarches, mais il y avait 37 équipes qui ont répondu au projet.

L'une a été sélectionnée, c'est maintenant qu'on va rentrer dans le détail avec de grandes orientations. Rassurez-vous Monsieur Broliquier, en ce qui concerne la végétalisation cela touche les deux tiers du parc, il n'y a que 6 hectares qui sont en terme « minéraux ». Deuxièmement, en ce qui concerne la conservation du patrimoine, il y a trois catégories : ce qui est évident qu'on doit garder, et ce que l'on doit démolir. La Courly a commencé les démolitions sur la partie douves du parc. Enfin il y a les choses qui méritent qu'on y réfléchisse, notamment qui méritent de voir si on peut les conserver en reconvertissant, sinon ce n'est pas la peine ce sera de là peu près.

Pour le fort Lamothe dont je vais dire un mot : tout le monde est pour évidemment le protéger, tout le monde est pour le conserver, tout le monde est pour le restaurer, sauf que lorsque vous faites des démarches pour trouver des gens qui puissent occuper un lieu qui est très bas, très ancien, il est très difficile d'avoir une réponse positive. Aujourd'hui, nous n'avons pas de réponse positive, comme on ne sait pas quelle sera la nature de l'exploitation future s'il y en a une, on s'est dit qu'il fallait absolument faire un espace autonome, c'est-à-dire accessible par une entrée qui lui soit propre.

Dernière chose en ce qui concerne effectivement le côté inter-quartiers, oui il y a un problème vis-à-vis du 8<sup>e</sup> arrondissement, oui il y a un problème d'accessibilité. Il ne suffit pas de dire qu'on va faire une passerelle au-dessus des voies ferrées : les voies ferrées plus les caténaires, il faut faire une passerelle qui soit à plus de 5 mètres de haut et de 140 m de déclivité de chaque côté. Ce n'est apparemment pas la bonne solution, il y a un rapport Egis qui le dit, il préconise plutôt de retravailler sur le carrefour et j'en termine là, sur le carrefour Tchecoslovaques-Marius Berliet-rue de l'Épargne et de voir si on ne peut pas passer disons à cet endroit-là pour accéder au parc.

Je pense que pour une telle question, et les associations, et les élus seront associés pour qu'ils se rendent compte des difficultés financières et techniques, et puis des propositions qui peuvent être réalisées. Je n'en dis pas plus, je regrette simplement que dans les ordres du jour on mette ces questions à la fin du Conseil, cela rend les choses plus difficiles.

M. LE MAIRE : Je vais étonner M. Buna, mais ce n'est pas la fin, malheureusement.

M. BUNA Gilles : C'est vrai mais il faut le voter quand même.

M. LE MAIRE : On va le voter, simplement il faut être raisonnable. Jean-Pierre Flaconnèche l'a bien dit. Tout le monde voulait tout faire à Lyon, c'est dommage, ils n'auraient rien eu le temps de faire. Tout le monde voulait : voulait faire le Confluent, voulait faire le parc Sergent Blandan, à croire que je suis élu depuis cinquante ans ! Non, seulement depuis un mandat et demi, donc on n'a pas tout fait, n'empêche que quand nous on a dit qu'on faisait, on faisait, l'histoire retiendra : en deux délibérations on va mettre 57,6 millions d'euros. Avec la meilleure bonne volonté du monde, vous l'avez rappelé vous-même tout à l'heure, M. Dubernard qui a été Adjoint dans la précédente municipalité, avait mobilisé 300.000 €.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition. Elles sont adoptées.

(Adopté.)